

<http://www.snetap-fsu.fr/Lorraine-communique-contre-le.html>



# Lorraine : communiqué contre le projet de fusion

- En Région -

Date de mise en ligne : mardi 11 juin 2013

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

**Depuis notre intervention du 16 mai, lors des conclusions de la concertation sur le volet enseignement de la future loi d'avenir pour l'agriculture, les sections locales et régionales ont appris le 30 mai la décision du ministre de « surseoir à la prise de décision concernant la création de l'[EPL](#) de Moselle ».**

Les sections ont rencontré le [DRAAF](#) Lorraine le 31 mai, et le cabinet du ministre ce 6 juin à Metz, en la personne de Mr Luc Maurer, conseiller technique, afin d'avoir des éclaircissements sur cette décision de report temporaire. Le DRAAF Lorraine reste accroché à cette fusion en s'appuyant sur 3 arguments :

- La possibilité « d'étendre » l'offre de formation sur le territoire du Saulnois,
- la création de « synergies » entre les 2 établissements permise par la direction unique avec l'exemple de la complémentarité des deux exploitations,
  - la « complémentarité territoriale » des [EPLEFPA](#) de Château-Salins et Courcelles-Chaussy (lien entre rural et périurbain).

Nous considérons qu'il n'y a toujours pas d'arguments concrets susceptibles de nous convaincre quant à l'utilité du projet de fusion pour la qualité du service public comme pour l'intérêt des usagers et des personnels. Le Snetap-[FSU](#) a rappelé les pertes de démocratie et d'autonomie qu'entraînerait le passage de deux CA à un seul.

Après avoir expliqué à Mr Luc Maurer les enjeux du dossier, celui-ci a confirmé la décision du ministre de surseoir à la fusion et a rappelé aux représentants du Snetap- FSU que le ministère ne souhaitait pas la fusion à tout prix.

En l'attente des débats concernant la loi d'Avenir de l'Agriculture et des lois de décentralisation, la restructuration de l'appareil de formation en Moselle est sans objet.

Les sections syndicales Snetap-FSU exigent la cessation de la démarche de fusion des deux EPLEFPA conduite par la direction unique des établissements et encouragée par le DRAAF.

La mission de fusion confiée à l'actuel directeur, sous la précédente majorité, n'étant plus d'actualité pour le ministère, elles exigent instamment le retour à des directions propres à chaque EPLEFPA.